

En dehors de ses distributions collectives ordinaires, l'œuvre assiste parfois des infortunes individuelles dont elle respecte scrupuleusement le caractère anonyme. Voici deux exemples pris au hasard parmi beaucoup d'autres :

1784, 27 février. — Une somme de 600 livres est remise à M. le curé « pour aumône secrète à lui connue. »

1<sup>er</sup> avril. — Une somme de trente livres est inscrite, sur le mandat de M. le curé, pour trois bichets (4) de farine délivrés à une famille pauvre de la Croix-Rousse (5).

\*  
\*\*

Nous avons dit qu'en outre des comptes généraux dont on vient de lire une analyse sommaire, notre registre contient encore l'état budgétaire de la catégorie des assistés dite des *pauvres incurables*.

L'article xvi des statuts a édicté l'obligation de gratifier cette classe de nécessiteux de diverses distributions en nature imputables, quant à la dépense, sur les comptes du trésorier (6).

Les articles xviii et xix prescrivent, dans ce but, l'amé-

(4) Le bichet de Lyon équivalait à 34 litres 277.

(5) Nous venons de voir que la partie orientale du faubourg de la Croix-Rousse appartenait à la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin.

(6) Les membres de l'œuvre remplissaient leur dévoué ministère en l'accompagnant de lectures pieuses comme le font encore les Hospitaliers-Vieilleurs. C'est ainsi que nous trouvons mentionné l'achat, en 1787, de *Méditations de l'Évangile*, pour faire la lecture aux pauvres, prix 4 livres.